

Commune de BORCE

Restauration du vieux pont de Belhonce

Fiche rédigée par Antoine LAVAL, architecte conseiller
Février 2015



Vieux pont de Belhonce dans son environnement, en 1999 (© Mairie de Borce)

1. Contexte

Le vieux pont du Belhonce - du nom de l'affluent du gave qu'il traverse - date de la formation des bourgs de Borce et de Etsaut au bas Moyen-Age et à partir du XI^e et XII^e siècles, le long de la Vallée d'Aspe.

Le pont est situé sur un ancien chemin communal (apparaissant sur le cadastre napoléonien) longeant le Gave d'Aspe sur sa berge Ouest et reliant Borce à Urdos; il acquiert son importance avec les échanges transfrontaliers et les pèlerinages vers Saint-Jacques-de-Compostelle.

L'essor de la voie transpyrénéenne a transformé le paysage de la Vallée d'Aspe en superposant des voies anciennes et modernes, routières et ferroviaire, gommant ou interrompant le tracé de l'ancien chemin. Le vieux pont du Belhonce est dès lors laissé à l'abandon et à la ruine.

On dénombre aujourd'hui pas moins de six ponts d'époques différentes dans un rayon de 200 m : le vieux pont médiéval de Belhonce (« Belonce-le-Vieux »?), le pont SNCF désaffecté à quelques mètres en aval, le pont de la N134 immédiatement en contrebas, l'ancien pont de Cébers sur le gave d'Aspe, le pont routier tangent reliant la Rue d'En-Bas et la N134, enfin le passage sous la voie ferrée donnant accès au pâturage et à l'abri pastoral (ancien "dolmen") en face du pont de Cébers.

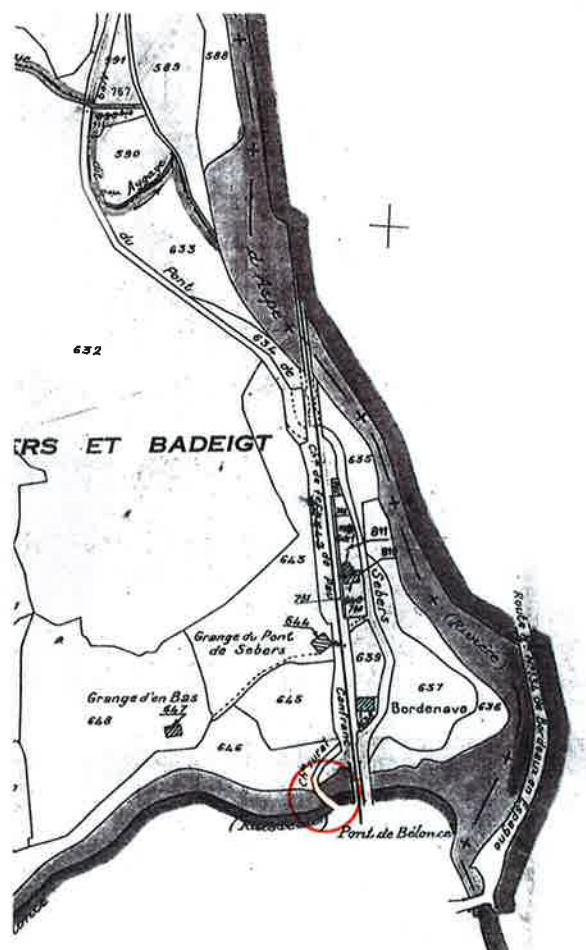
Rappel de la chronologie des interventions et des études récentes sur le vieux pont de Belhonce:

- courant XIX^e siècle – 1^{ère} moitié du XX^e siècle : campagnes successives de restauration du pont (3) datant probablement des travaux du chemin de fer, ayant pour objet de principalement de renforcer les culées amont, les soubassements et de reconstituer les parapets ;
- 1965 : fermeture du pont à la circulation ;

- 1997 : campagne de dévégétalisation commandée par la Mairie de Borce. Le CAUE64 est sollicité pour apporter un conseil à la commune ;
- 1998/1999 : sur les conseils du Service Départemental de l'Architecture, du Service Régional de l'Archéologie de la DRAC, et avec l'aide du Service Technique Intercommunal du CG 64, intervenant dans la réhabilitation des chemins de Saint-Jacques, la commune fait réaliser un dossier de conservation et de restauration, comprenant :
 - un relevé d'architecture et une analyse archéologique,
 - un devis de restauration (DQE).
 Malgré la nécessité d'engager des travaux de protection, le dossier de demande de subventions n'a pas abouti.



Carte Etat major 1820 - © Géoportail



Plan cadastral datant d'avant la construction de la RN 134
© Mairie de Borce

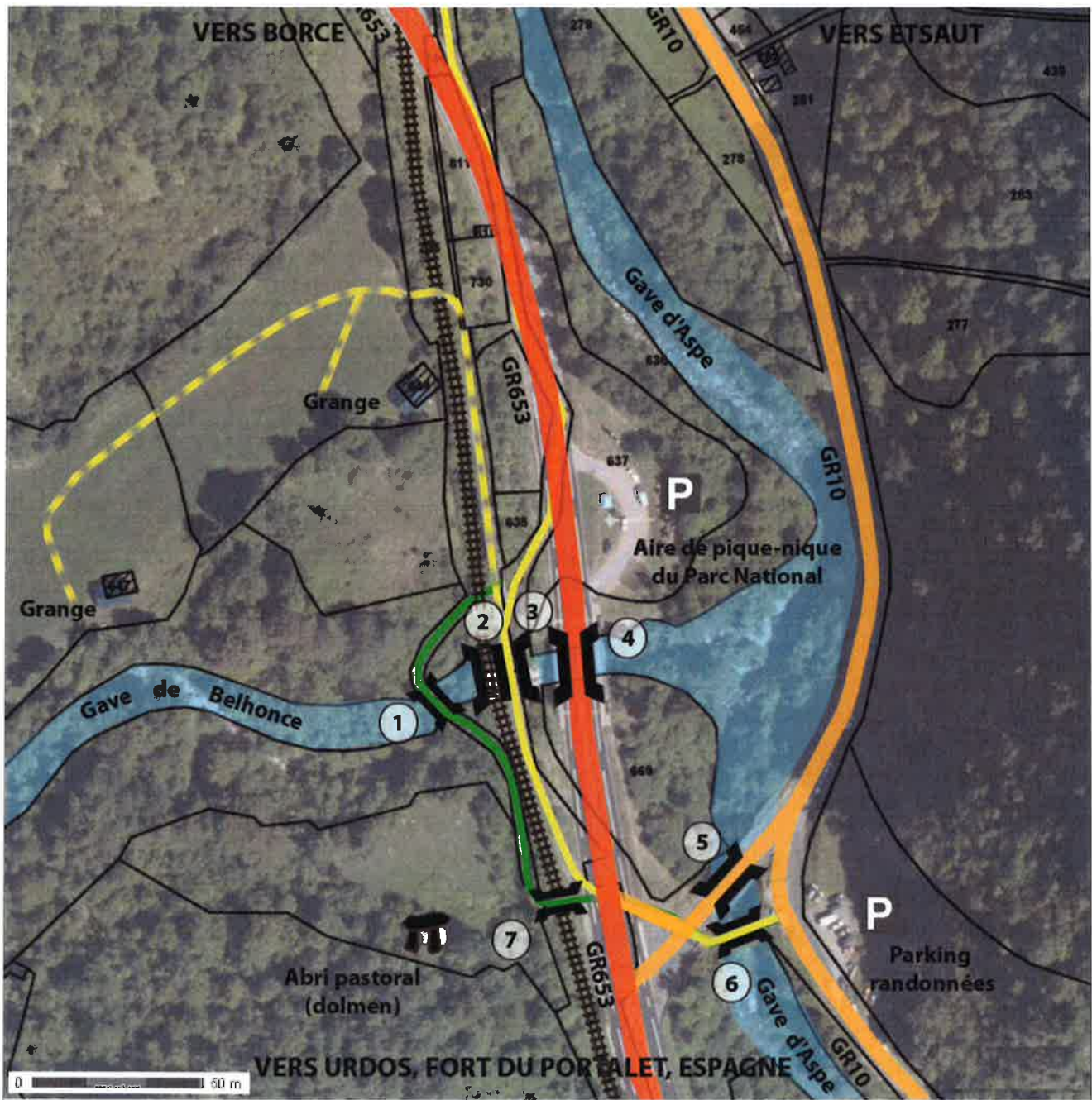
2. Réunion du 29 janvier

La rencontre s'est déroulée à la Mairie de Borce, et a été l'occasion d'une visite du pont et de son environnement.

L'équipe municipale réfléchit à **la restauration du pont du Belhonce dans une intention plus large de mise en valeur touristique de la commune.**

Le projet de restauration du pont revêt d'abord **l'enjeu de sauvegarde** d'un édifice ancien amené à disparaître, menacé par l'action de la végétation et l'érosion du gave, notamment au printemps lors des crues.

Le projet ne s'arrête pas à la conservation des vieilles pierres : **la mise en valeur et le porter à connaissance du public de ce petit patrimoine** communal sont les enjeux et la finalité de cette opération.



- Route Nationale 134, longée par le GR653
- Ancienne voie ferrée
- Rue d'En Bas (ancienne RN134) et GR10
- Ancien chemin communal venant de Borce, tronqué par le tracé de la RN134
- Chemin d'accès aux granges
- Ancien chemin rural

- 1 Vieux pont de Belhonce ("Belhonce-le-Vieux"?)
- 2 Pont de chemin de fer désaffecté
- 3 Pont de Belhonce sur l'ancien chemin communal
- 4 Pont de la RN 134
- 5 Pont de Cébers
- 6 Vieux pont de Cébers
- 7 Passage sous le chemin de fer (accès à la pâte)

Écriture et réécriture du paysage de la vallée: les 6 ponts et la superposition des voies de circulation autour de la confluence du gave de Belhonce et du gave d'Aspe - Vue aérienne et cadastre © Géoportail / © CAUE 64

3. Etat des lieux de l'ouvrage et actions à prévoir

En présence d'une étude existante, l'état des lieux est un rappel et une mise à jour des préconisations de 1999. En comparaison des photos de l'époque, le pont a subi de nouvelles dégradations par la végétation (parapets, murs) et l'action du gave (culées, soubassements).

On distingue deux types d'interventions d'ampleur et d'urgence différentes à engager: actions de restauration et actions de réparation.

En préalable et comme en 1997, une campagne de dévégétalisation est nécessaire. Enfin, des actions de mise en valeur pourront être envisagées à l'issue des travaux.

Actions de restauration

- **Reconstitution des deux culées**

Les culées renforcées à l'époque moderne sont complètement détruites côté amont, laissant apparaître des "ouïes" naturelles où le courant s'engouffre. Le pont tient sur des blocs rocheux et non plus sur des soubassements bâtis. La pertinence de la mise en place d'un blocage en béton sous appareillage pierre est à envisager. Un aménagement du lit du gave devra être réalisé en parallèle pour casser le courant et l'orienter dans la veine principale, afin que la reconstitution des culées soit pérenne.

- **Reconstitution du mur de soutènement Sud-Ouest et du tablier**

Le tablier amont est très endommagé, en raison de l'action du courant sur le mur de soutènement en partie détruit. Une érosion de la berge sud-ouest est visible. Une partie de la chaussée du pont est également tombée, entraînant le parapet. L'ensemble est à reconstituer dans la continuité de l'existant: assise de pierres plates pour le tablier, forme du mur de soutènement évasé vers la berge, appareillage de pierre identique à l'existant. L'ouïe de décharge offrant un passage latéral du courant, dont les vestiges sont encore visibles, pourra éventuellement être restituée avec jambages et linteaux en pierre.

- **Restauration des parapets**

Le lierre s'est immiscé dans la maçonnerie des parapets, ce qui implique un démontage et remontage des pierres, ou à minima un rejointoiement sur les parties les moins touchées. La hauteur du parapet est à uniformiser par des apports de nouvelles pierres de même aspect que l'existant.

Actions de réparation

- **Réparation et entretien de l'arche:** une partie de l'arche côté amont est endommagée, et demande un remontage des pierres tombées ou disparues. Sur la partie non détruite, une simple réfection ou un rechargement en surface des joints dégradés est à envisager.
- **Rejointoiement des maçonneries** sur les murs latéraux et les murs de soutènement.
- **Réparation de la chaussée** sur la traversée du pont.
- **Travaux d'entretien sur les murets** en prolongement des parapets, qui accompagnent le pont assez loin le long de l'ancien chemin (partie nord-est notamment).

Actions de mise en valeur

- **Maintien de la qualité paysagère et aménagement des abords du pont**

Le paysage des rives du gave de Belhonce est en continuité avec la flore forestière des versants (chênes, hêtres, frênes et châtaigniers). Le sentier d'accès au pont offre une visibilité sur le paysage encaissé du gave d'Aspe, par dessus la tranchée de la voie ferrée et les parements de la route nationale.

Les abords du pont en lisière de forêt restent donc relativement peu impactés par les nuisances de la N134 en contrebas.

Une aire pourrait être dégagée à l'entrée nord du pont, en gardant une partie du couvert végétal, pour permettre une halte randonnée, un regroupement lors de visites guidées, etc.

Le sentier d'accès pourrait également faire l'objet d'un nettoyage, d'un balisage, et d'une mise en sécurité (grillages à réparer ou à remplacer par des garde-corps plus rustiques, en bordure de la tranchée SNCF).

- **Dispositifs d'information et de sensibilisation**

La finalité de la restauration du pont de Belhonce reste sa mise en valeur auprès du public, via des actions d'information, de sensibilisation au patrimoine (panneau à l'entrée du pont par exemple), et des actions touristiques (parcours de visites, communication, etc.).



Vieux pont de Belhonce en 1999 - © Mairie de Borce



Entrée Nord du pont – Source © CAUE 64



Face amont dégradée – Source © CAUE 64



Glissement de terrain sur la partie amont – Source © CAUE 64



Disparition des assises du pont – Source © CAUE 64

4. Intégration de la restauration du pont dans un cadre de projet élargi

- **L'opportunité de la refonte du Plan Local de Randonnée de la Vallée d'Aspe ?**

Dans le cadre de la refonte du PLR en 2015, menée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, une 1^{ère} phase d'inventaire des sentiers est en cours. Borce se situe en secteur 4 « Haute vallée » avec Cette-Eygun, Etsaut et Urdos. L'intérêt paysager et patrimonial des sites étant mis en avant comme un des 3 critères de choix des tracés, la CCVA pourrait-elle envisager d'étudier avec la commune l'intégration du pont à un circuit du PLR ?

- **Une possible variante du tracé actuel du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle ?**

Le GR 653, identifié comme chemin vers Saint-Jacques de Compostelle, descend aujourd'hui du village de Borce via la RD740, pour rejoindre la RN134 et la longer. Les pèlerins empruntent donc le bas-côté de la route nationale et cette partie du chemin s'avère peu agréable et peu sécurisante, au contact du trafic routier (camions). Une partie du GR 653 pourrait-elle être aménagée au-dessus de la RN134, en longeant un moment la voie ferrée, en passant sur le vieux pont du Belhonce, puis en rejoignant plus loin la RN134 via le passage sous la voie ferrée au droit du pont de Cébers ?

- **La redécouverte du chemin rural, fil conducteur d'un projet touristique ?**

Dans la revue *Strates* (éditée par le LADYSS, laboratoire de recherche en sciences sociales) Olivier ETCHEVERRIA publie en 2005 un article intitulé "Le chemin rural, nouvelle vitrine des campagnes", où il soutient la thèse de la revalorisation touristique par la redécouverte des anciens chemins ruraux. Ces anciens chemins sont selon l'auteur le support de la reconquête du droit à la nature et du lien avec la mémoire collective (voir pour plus d'informations: <http://strates.revues.org/627>).

Dans le cadre du Projet Collectif de Développement Touristique, porté par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, l'aménagement d'un **sentier d'interprétation** partant du village pourrait permettre de relier les points d'intérêt touristiques de la commune (voire au-delà). Le sentier d'interprétation est généralement court et équipé de panneaux d'information qui permettent aux usagers de décrypter les milieux traversés et de comprendre les raisons de l'aspect actuel d'un lieu (géologiques, historiques, etc.) Cet enjeu de décryptage est particulièrement intéressant dans cette partie de la vallée d'Aspe, véritable palimpseste de voies de communication et de paysages.

Le sentier d'interprétation pourrait aussi être le support de visites guidées, autofinancées par la commune durant la saison touristique.

Le circuit permettrait de découvrir successivement :

- via les routes du village :

– le village médiéval et maisons fortes du XIII^e et XIV^e siècle (dont celle abritant la Mairie), l'Eglise, le lavoir et la fontaine, les places, l'ancien Hôpital Saint-Jacques

- via un nouvel itinéraire empruntant la RD740, puis un nouveau chemin aménagé le long de la voie ferrée, rejoignant le chemin des granges :
 - le patrimoine ferroviaire, empreinte forte mais aussi partie intégrante du patrimoine de la vallée, avec les ponts désaffectés et les voies interrompues
- via l'ancien chemin rural réaménagé
 - le vieux pont de Belhonce d'origine médiévale, et le paysages naturel du gave
 - l'abri pastoral dans un dolmen sur la pâture au-dessus du pont de Cébers, à l'entrée du val du Belhonce, qui fait partie des vestiges archéologiques du site et suggère un enracinement très ancien de l'Homme dans la vallée.
- via la poursuite sur le GR 653 (chemin de Compostelle)
- ou via la poursuite sur le sentier du GR10 :
 - le prolongement du parcours pose la question du franchissement de la RN134, qui reste une barrière entre les deux versants de la vallée, et rend dangereuse la traversée par des groupes de visite
 - la traversée du gave d'Aspe par le vieux pont de Cébers (panneau d'information sur le radelage?)
 - l'accès, via le GR10, aux sites inscrits au titre de la protection des monuments historiques (Pont et Fort du Pourtalet) et aux grands sites naturels protégés (Chemin de la Mâtire).

5. Partenaires susceptibles d'être associés au projet

- **La Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe,**

La CCVA doit être associée au projet car elle a compétence sur l'aménagement de l'espace, les chemins de randonnée (PLR), ainsi que sur la promotion touristique de la vallée.

- **Le Parc National des Pyrénées**

A l'occasion de la révision de l'aire d'adhésion au PNP début 2015, certaines communes de la Vallée d'Aspe dont Borce seront incluses dans le périmètre, bénéficiant ainsi de la charte mais aussi du partenariat du Parc National. LE CAUE 64 rappelle que dans le cadre de sa convention avec le PNP, il accompagne les projets de certaines communes (réhabilitation du petit patrimoine, cabanes et abris pastoraux).

- **La Fondation du Patrimoine**

La Fondation du Patrimoine peut devenir partenaire de ce type de projet de sauvegarde, dans le cadre d'une mobilisation populaire autour du projet.

- **Autres**

- L'Association de Prévention Spécialisée de l'Agglomération Paloise (APSAP), contactée par le CAUE64, confirme que le projet de restauration ne pourrait pas rentrer dans le cadre d'un chantier patrimoine et insertion, en raison des risques de sécurité liés à la dégradation du pont et à la configuration du site.
- Le Contrat de Territoire actuel (2013-2016) mis en place par le CG64, n'est pas en mesure d'intégrer un projet supplémentaire selon les élus.
- Enfin, le pont de Belhonce ne constitue pas, à priori et sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, un patrimoine susceptible de classement ou d'inscription à l'inventaire des monuments historiques.

6. Communication de documents

Commune de BORCE :

- Le dossier comprenant : le relevé d'architecture et analyse archéologique du Service Régional d'Archéologie de la DRAC (1998) le devis de restauration du Service Technique du CG64 (1999)
- Le dossier du Plan Local d'urbanisme de la commune (2007) – Bureau d'études SOGREA

CAUE 64 :

- Liste d'Architectes du Patrimoine jointe en annexe

